

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
COMTE DE MONTMORENCY

Procès-verbal de la session régulière du conseil du Village de Sainte-Pétronille, tenue le lundi deux (2) février deux mille quinze, à la Mairie, à 20 heures et à laquelle sont présents monsieur Harold Noël, maire, messieurs Enrico Desjardins, Éric Bussière et Yves-André Beaulé, ainsi que mesdames Mireille Morency, Lison Berthiaume et Lyne Gosselin, conseillers.

M. Harold Noël, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum, déclare la séance ouverte et fait la lecture de l'ordre du jour.

2015-012      **Lecture et adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du 2 février 2015**

Il est proposé par Enrico Desjardins appuyé par Lyne Gosselin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée du 2 février 2015.

ADOPTÉE

2015-013      **Adoption du procès-verbal de la session régulière du 5 janvier 2015**

Il est proposé par Mireille Morency, appuyé par Enrico Desjardins et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session régulière du 5 janvier 2015.

ADOPTÉE

2015-014      **Dépôt de documents**

a) Rapport sommaire de l'inspecteur en bâtiments du mois de janvier 2015.

2015-015      **Demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures - 133 chemin du Bout-de-l'Île**

**Attendu que** Mme Élisabeth Bérubé, mandataire du 133, chemin du Bout-de-l'Île à Sainte-Pétronille (lot 174), a formulé une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures ;

**Attendu que** ce lot est situé dans la zone R-5 S1 ;

**Attendu que** cette demande a pour but de réduire la marge de recul avant de 20 mètres à 16 mètres afin de permettre l'implantation d'une résidence ;

**Attendu que** selon l'article 82 du règlement 151 sur le zonage à Sainte-Pétronille, la marge de recul avant dans cette zone est de 20 mètres et les marges latérales à 3 mètres ;

**Attendu que** le comité consultatif de l'urbanisme a émis un avis favorable à une modification des marges d'implantation mais d'une façon différente de celle présentée par la requérante ;

**Attendu que** la faible profondeur du terrain et l'implantation de la résidence voisine à l'ouest s'apparentent beaucoup plus à la zone du noyau villageois qu'à la zone R5-S1;

**Attendu que** le lot est situé à l'extrémité ouest de sa zone et qu'à partir de ce lot, les bâtiments sont implantés plus près du chemin du bout-de-l'Île;

**Attendu qu'une** nouvelle résidence implantée à l'extérieur de la fondation de la maison originale entraîne automatiquement une perte des droits acquis sur l'implantation du bâtiment et des installations septiques ;

**En conséquence**, il est proposé par Yves-André Beaulé, appuyé par Lyne Gosselin d'accepter une modification de la marge avant pour l'implantation d'un bâtiment principal selon les recommandations suivantes:

- La façade de la résidence doit s'aligner sur celles des résidences voisines à l'ouest et l'implantation de la résidence projetée doit respecter une marge avant fixe de 10 mètres ;
- La superficie occupée par la résidence projetée sur le terrain ne doit pas excéder une superficie de 110 mètres carrés.

ADOPTÉE

2015-016

#### **Avis de motion**

Monsieur Enrico Desjardins donne avis de motion à l'effet de déposer lors d'une séance ultérieure un projet de règlement visant à modifier le **Règlement décrétant les dispositions administratives concernant le zonage, le lotissement et la construction dans le village de Sainte-Pétronille et le Règlement de zonage** afin que soient redéfinies les conditions d'obtention d'un certificat d'autorisation pour la mise en place d'un système de prélèvement d'eau ou de tout système prévu au *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (Q.2, r. 35.2) du Gouvernement du Québec, définis les termes associés audit règlement provincial et modifiées toutes dispositions d'application quant audit règlement.

2015-017

#### **Camp de jour 2015 - Entente de service aux citoyens - Village de Sainte-Pétronille et municipalité de Saint-Laurent**

**Attendu que** la municipalité de Sainte-Pétronille désire dynamiser son camp d'été en accueillant un plus grand nombre d'enfants ;

**Attendu que** la municipalité de Saint-Laurent désire offrir un plus grand choix de camps d'été à ses citoyens ;

**Attendu que** les deux municipalités conviennent de ce qui suit pour la saison 2015 :

- Le village de Sainte-Pétronille accueillera des enfants de la municipalité de Saint-Laurent pour l'été 2015, au tarif demandé aux parents + les frais supplémentaires pour les non-résidents. Ce tarif inclus les frais de garde, les sorties à l'extérieur et les activités spéciales ;
- Les frais d'inscription pour les résidents de Saint-Laurent seront les mêmes que ceux demandés aux citoyens de Sainte-Pétronille. Ceux-ci se situeront approximativement autour de 425 \$ à 485 \$ tout dépendant des options choisies. Des frais pour les non-résidents de 150 \$ seront facturés à la municipalité de Saint-Laurent par la municipalité de Sainte-Pétronille en une facture unique en juin 2015 ;
- La période d'inscription et les conditions d'annulation pour les résidents de Saint-Laurent seront les mêmes que pour ceux de Sainte-Pétronille ;
- La publicité sera publiée dans les deux journaux locaux au mois de février et tous les documents nécessaires à l'inscription seront disponibles sur le site internet de Sainte-Pétronille et dans les deux bureaux municipaux ;

- L'inscription doit obligatoirement être retournée à Sainte-Pétronille, car seulement 60 places au total sont disponibles. Elles seront attribuées aux premiers inscrits selon la date de réception au bureau municipal. Les résidents de Sainte-Pétronille ayant rempli leur formulaire d'intention seront priorisés ;
- La municipalité de Saint-Laurent, de son côté, offrira aux résidents de Sainte-Pétronille l'utilisation de sa piscine et de ses terrains de tennis aux mêmes conditions qu'à ces résidents.
- En conformité avec les objectifs de la MADA et de la politique familiale, la municipalité de Sainte-Pétronille absorbera la différence comprise entre le coût réel d'exploitation du camp de jour et le coût d'inscription demandé à la municipalité de Saint-Laurent.

**En conséquence**, il est proposé par Mireille Morency, appuyé par Yves-André Beaulé et résolu unanimement d'accepter les modalités de la présente entente.

ADOPTÉE

2015-018

#### **Modification aux ilots déstructurés**

**Attendu que** la décision de la CPTAQ (367632) du 26 octobre 2011 autorisait le lotissement, l'aliénation et l'utilisation à des fins autres qu'agricoles, soit à des fins résidentielles, des lots situés à l'intérieur d'ilots déstructurés de la MRC de l'Île d'Orléans ;

**Attendu que** la MRC de l'Île d'Orléans a adopté un règlement de contrôle intérimaire (2011-03) assurant la conformité de son Schéma d'aménagement révisé ;

**Attendu que** la Municipalité du Village de Sainte-Pétronille a adopté une résolution (2011-0263) informant la CPTAQ de son accord avec l'orientation préliminaire ;

**Attendu qu'un** ilot déstructuré regroupe des entités ponctuelles de superficie restreinte, déstructurées par l'addition au fil du temps d'usages non agricoles et à l'intérieur desquelles subsistent de rares lots vacants enclavés et irrécupérables pour l'agriculture ;

**Attendu qu'une** correction doit être apporté au lot 40-P afin de l'intégrer aux ilots déstructurés ;

**Attendu que** la propriété dans lequel il se situe est déjà inclus dans les ilots déstructurés ;

**En conséquence**, il est proposé par Mireille Morency, appuyé par Lison Berthiaume et résolu unanimement d'intégrer le lot 40-P comme ilot déstructuré.

ADOPTÉE

2015-019

#### **Demande de commandite pour la fondation François-Lamy**

Il est proposé par Lyne Gosselin, appuyé par Éric Bussière et résolu unanimement de verser un montant de 200 \$ pour la fondation François-Lamy.

ADOPTÉE

2015-020

**Augmentation du loyer du logement au 1, chemin de l'Église, Sainte-Pétronille**

Il est proposé par Éric Bussière, appuyé par Mireille Morency et résolu unanimement que :

- a) Le coût du logement, sise au 1, chemin de l'Église, Sainte-Pétronille, soit augmenté de 410 \$ par mois à 420 \$ par mois à compter du 1er juillet 2015 soit un montant annuel de 4 920 \$ à 5 040 \$ (2.4 %)
- b) La durée du bail est de 1 an soit du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016
- c) Selon les articles 1943 et 1945 du Code civil du Québec, le délai de réponse qui est accordé pour refuser la modification proposée est de 1 mois à compter de la réception de l'avis.

ADOPTÉE

2015-021

**Augmentation du loyer du logement au 3A, chemin de l'Église, Sainte-Pétronille**

Il est proposé par Enrico Desjardins, appuyé par Éric Bussière et résolu unanimement que :

- a) Le coût du logement, sise au 3A, chemin l'Église, Sainte-Pétronille, soit augmenté de 430 \$ par mois à 440 \$ par mois à compter du 1er juillet 2015 soit un montant annuel de 5 160 \$ à 5 280 \$ (2.3 %)
- b) Le coût en vigueur est valide pour un an, soit du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016
- c) Le bail sera renouvelé mensuellement
- d) Selon les articles 1943 et 1945 du Code civil du Québec, le délai de réponse qui est accordé pour refuser la modification proposée est de 1 mois à compter de la réception de l'avis.

ADOPTÉE

2015-023

**Comptes à payer**

Il est proposé par Yves-André Beulé, appuyé par Enrico Desjardins et résolu unanimement de payer les comptes suivants:

André Goulet enr.	76.75
Bell Canada	384.05
Bell Mobilité	144.27
Cafés Europa	304.12
CARRA	394.52
Centre d'expertise hydrique	72.43
Crédit bail RCAP	444.95
Daniel Laflamme	438.48
Déneigement Y. Tailleur inc	11 440.01
Déneigement T.J inc	344.93
Desjardins sécurité financière	928.90
Distribution Stéphane Létourneau	304.46

EBQM la vie au bureau	396.28
Fonds de l'information sur le territoire	4.00
Huiles Simon Giguère inc.	2 541.44
Hydro-Québec	4 994.09
Janiel	248.20
JMD Excavation	2 173.52
Mallette	3 978.14
MRC Ile d'Orléans (journal Autour de l'Ile)	1 125.50
MRC Ile d'Orléans (ordures)	11 230.00
MRC Ile d'Orléans (quote-part)	44 802.67
MRC Ile d'Orléans assurance-salaire	860.16
Municipalité de Saint-Jean	280.39
Pétro-Canada	192.86
Petite caisse	295.14
Receveur général du Canada	1 548.89
Réseau Biblio	4 655.61
Revenu Québec	4 032.54
Rodrigue Létourneau et Fils	273.68
Salaires - Employés	12 216.45
Salaires Élus	8 019.00
Sébastien Dumas	19.35
Sucrierie Blouin	632.36
Toiture Prémont et Fils inc.	79 102.80
Trafic contrôle FM inc.	407.70
Un poney dans ta cour pour ta fête	776.08
Unimat	20.67
Vision 3 W	11.50
Wolters Kluwer	400.05
<b>Total</b>	<b><u>200 516.94</u></b>

ADOPTÉE

2015-024

**Levée de la session**

- La levée de la session est proposée par monsieur Mireille Morency à 21 heures 45 minutes.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Jean-François Labbé  
Directeur général/secrétaire-trésorier

\_\_\_\_\_  
Harold Noël, maire